

LES FICHES D'AMÉNAGEMENT RURAL

Quand développement rural rime avec aménagement du territoire, urbanisme, architecture et patrimoine !

14

Le cœur de village de Ny



Dans le cadre de son opération de développement rural, la Commune de Hotton s'est engagée dans le projet d'aménagement du cœur de village de Ny. En définissant dès le départ un périmètre de réflexion cohérent et en mettant un point d'honneur à ancrer le projet dans son contexte, les travaux ont rendu lisible la structure historique du village tout en garantissant des aménagements de qualité.

Le réaménagement du cœur de village a permis aux riverains de faire partie intégrante de la démarche. En adhérant individuellement au projet et en requalifiant leur devant-de-porte conjointement aux travaux de la voie publique, les habitants ont pleinement contribué à la réussite globale des aménagements.

Grâce à une expertise continue, amenée notamment par la Fondation Rurale de Wallonie, et à l'implication des riverains au fur et à mesure de l'avancement du projet, les travaux atteignent les objectifs que s'étaient fixés les différents acteurs aux prémices de l'opération.

L'aménagement du cœur de village de Ny est exemplaire par la globalité de l'approche, le partenariat entre la Commune et les habitants et le soin apporté dans la gestion des moindres détails de l'opération.



CARTE D'IDENTITÉ

Province : Luxembourg

Commune : Hotton

Réalisation : 2012 - 2015

Maître d'œuvre :

Commune de Hotton

Auteurs de projet :

Bureau d'études JML

Lacasse & Monfort SPRL

LA GENÈSE DU PROJET

Le village de Ny possède un grand potentiel patrimonial et touristique. Village caractéristique de la Famenne, il se définit par le mariage entre l'eau et la pierre calcaire ainsi que par ses nombreuses fermes traditionnelles, dont certaines sont préservées et restaurées avec soin. Outre la présence de bâtiments de prestige (église, ferme-château), la cohérence et l'homogénéité de son bâti traditionnel génèrent des espaces-rues de qualité qui lui ont valu d'être intégré dans le réseau des Plus Beaux Villages de Wallonie.

Cependant, ces espaces-rues étaient par endroits altérés par une accumulation d'aménagements ponctuels réalisés sans tenir compte du contexte : pylônes électriques à haute tension, câblages aériens, panneaux de signalisation en surnombre, clôtures précaires des devant-de-portes, revêtements de sol disparates... Petit à petit, ces aménagements ont contribué à atténuer les qualités intrinsèques du village.

En développement rural depuis la fin des années 70, la Commune de Hotton a entrepris (dans le cadre de sa seconde opération initiée en 1999), le projet d'amélioration de l'éclairage et de valorisation du caractère de Ny. Initialement, seuls l'enfouissement des régies électriques et l'uniformisation de l'éclairage étaient envisagés. Cependant, constatant que ces travaux ne répondraient que partiellement aux problèmes de valorisation du village, la Commune a privilégié une approche plus globale et a constitué un comité de réflexion composé de la Commune de Hotton, de la Wallonie, de la Fondation Rurale de Wallonie, de l'ASBL « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » et du Royal syndicat d'initiative local.

LE PROJET

L'enjeu majeur du projet était de pouvoir rendre à nouveau lisibles les espaces et les usages du centre villageois tout en préservant le caractère rural de celui-ci. Ainsi, les éléments patrimoniaux devaient être valorisés en les intégrant à l'ensemble des aménagements. Les cheminements piétons devaient être sécurisés sans toutefois créer un effet « trottoir ». L'homogénéité du village devait être mise en avant de même que les éléments ponctuels qui le constituent.

Des matériaux structurants

Dans un premier temps, en vue de hiérarchiser sans diviser, un travail a été réalisé sur les matériaux de l'espace public.



Situation avant réaménagements



Situation après réaménagements



Traitement des voiries de desserte locale

Trois catégories d'espaces sont distinguées : les séquences à enjeu patrimonial, la voirie principale et les dessertes locales.

Alors que les abords des éléments patrimoniaux sont matérialisés par des pavés de pierre naturelle, la voirie principale est traitée de manière très fonctionnelle avec un asphalte gris anthracite. Les venelles et dessertes secondaires sont quant à elles aménagées en pavés de béton de teinte « tourbe » rendant ces espaces plus chaleureux et conviviaux.

Un patrimoine valorisé

Le projet se devait également de valoriser les nombreux éléments du petit patrimoine présents au sein du village. En effet, Ny compte divers bacs-abreuvoirs, fontaines et chapelles. Que ce soit par l'éclairage mis en place ou par la noblesse du revêtement qui les accompagne, chacun de ces éléments trouve aujourd'hui une place cohérente au sein de l'espace public.

Un éclairage discret

En ce qui concerne la mise en lumière, il était important que l'éclairage ne prenne pas le pas sur ce qu'il doit valoriser. Pour atteindre ce but, des consoles ont été placées sur les façades plutôt qu'au sein de l'espace public. Ceci permet de ne pas interférer avec la simplicité du lieu et de créer véritablement un éclairage d'ambiance sur l'entièreté de l'espace-rue plutôt que d'éclairer uniquement la voirie de manière utilitaire. La piste de l'éclairage est également exploitée à bon escient pour accompagner la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Alors que la volumétrie massive de l'église et sa tour du 17^e siècle sont traitées avec des luminaires adaptés, les éléments du petit patrimoine liés à l'eau sont balisés par un éclairage ponctuel recréant un véritable fil conducteur au sein de Ny. Les trois chapelles présentes dans le tissu villageois sont elles aussi éclairées pour parachever la mise en valeur du patrimoine local.

Enfin, pour ne pas parasiter l'essence même du projet de mise en valeur du centre de Ny, un mobilier sobre qui ne s'impose pas à l'espace a été proposé, tant pour la signalétique que pour le petit mobilier tel que les bancs et poubelles.



Vue nocturne des aménagements autour de l'église



Plan illustrant les matériaux utilisés

Un objectif de cohérence

A la clôture de la phase de projet, il s'est très vite avéré nécessaire d'encadrer également les aménagements privés visibles depuis l'espace public. En effet, même si l'espace est juridiquement divisé, l'œil ne s'arrête qu'à la délimitation physique du lieu et justifie l'utilité d'une réflexion globale.

Sur avis de la Commission communale de sécurité routière, la Commune souhaitait mettre en œuvre un cheminement piéton continu au travers du village. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir à la création d'une telle zone. Le but était de ne pas restreindre le cheminement piéton envisagé à la création d'un trottoir qui briserait la perception d'un espace unique de façade à façade en soulignant davantage les traits longitudinaux de la voirie.

L'idée d'une charte d'aménagement des abords a été retenue afin de baliser l'ensemble des travaux en parallèle des plans de l'auteur de projet. Réalisée par l'Assistance Territoire et Patrimoine de la Fondation Rurale de Wallonie, cette charte porte sur les revêtements de sol, les clôtures, les plantations et le mobilier. Elle a pour objectif de définir et d'encadrer l'aménagement des nouveaux devant-de-portes et le réaménagement des devant-de-portes existants.

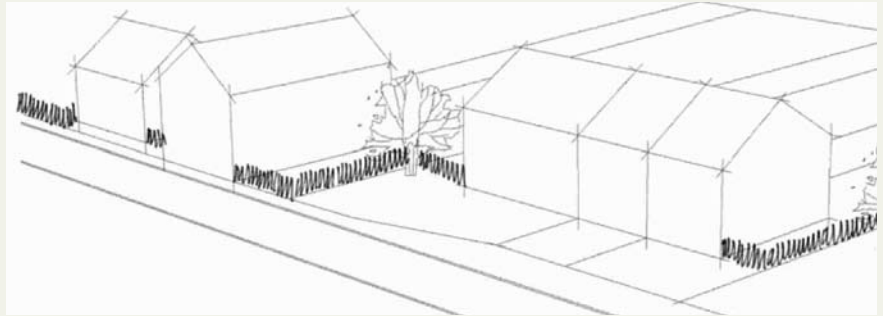
L'un des enjeux de la charte est de pouvoir préserver cette atmosphère rurale propre au village. Dans ce but, elle prévoit le maintien et la création de surfaces enherbées en vue d'éviter au maximum la minéralisation excessive de l'espace. La présence de graviers, dolomies et engazonnements permet de garder cet aspect rural. Les zones asphaltées ainsi que les pavés naturels ou en béton, également présents au sein de la charte, garantissent la pérennité des espaces plus fréquemment utilisés. La charte ne comprend donc qu'un nombre limité de matériaux dans des tons relativement proches en vue de garantir l'homogénéité au sein des aménagements.

Un partenariat efficace

La charte a d'abord fait l'objet d'une présentation au Collège communal pour ensuite être présentée à la population. Avant l'élaboration des conventions individuelles entre les riverains et la Commune, différentes permanences ainsi que des entrevues au domicile des riverains (menées par l'éco-conseillère) ont été organisées pour permettre aux habitants de comprendre la charte et d'y adhérer en parfaite connaissance de cause.



Echantillon de matériaux issus de la charte



Schématisme du maintien des devant-de-portes ouverts



Aménagements et limites privé/public (en rose et blanc)



Homogénéité et diversité des revêtements



Traitement différencié des venelles



Revêtement en pierre naturelle pour la mise en valeur du petit patrimoine



Différenciation du matériau sur le pourtour de l'église

Il faut noter qu'il était clairement établi que la partie communale des excédents de voirie s'alignerait sur la volonté des riverains en adoptant le même matériau que celui choisi par les propriétaires au sein de la charte.

De cette manière, chaque habitant a pu aménager son devant-de-porte selon ses souhaits, tout en restant dans le cadre préalablement défini. La mutualisation des travaux a aussi permis aux habitants de bénéficier non seulement d'un prix inférieur mais également de bénéficier (à la demande) de l'expertise communale sur leur projet personnel.

LE BILAN

Ce projet de longue haleine a mobilisé beaucoup d'énergie, mais il est devenu remarquable à plusieurs égards. En effet, il contribue parfaitement à plusieurs objectifs de développement de la commune de Hotton (création d'emplois via le tourisme, valorisation du bâti, renforcement des potentialités...).

La réflexion multithématique a non seulement permis d'amener un projet d'aménagement global en surface mais également de répondre à différentes contraintes techniques. Le projet a par exemple permis de mettre le village en zone d'épuration collective (via la création d'un nouvel égouttage pour les eaux usées) ainsi que de réguler les aléas d'inondations par la remise à gabarit du ruisseau sur toute sa longueur enterrée.

La transversalité a aussi joué avec une mobilisation des compétences mais aussi de différentes sources de financement. Enfin, le processus participatif a permis d'impliquer les habitants, de renforcer les liens sociaux et de dépasser les limites de propriété au profit d'une logique plus globale.



Clocher de l'église



Banc en pierre naturelle



Bac-abreuvoir



Aménagements autour de l'église



Console lumineuse



Abreuvoir le long du muret ceinturant l'église



Muret le long des berges du Douyet



Vue nocturne de la chapelle

Thèmes abordés par les fiches

Réaffectations et transformations

Nouveaux bâtiments

Espaces publics

Divers

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

Les projets présentés dans cette série de fiches ont été réalisés dans le cadre d'une opération de développement rural (ODR).

Cette politique de développement rural permet aux communes wallonnes d'élaborer leur propre projet de développement visant à leur revitalisation, dans le respect de leurs spécificités et de manière à améliorer les conditions de vie de leurs habitants tant dans les secteurs économique et social que culturel et environnemental. Les trois piliers d'une ODR sont :

- la participation citoyenne
- un programme global
- une réflexion stratégique à long terme.

La Région wallonne a notamment confié à la Fondation Rurale de Wallonie une mission de conseil et d'accompagnement de communes menant une ODR, mission qu'elle remplit principalement grâce à ses équipes de terrain constituées d'agents de développement.

LES FICHES DÉJÀ PARUES

1. La réhabilitation du site de l'ancienne gare de Perwez
2. L'atelier rural de Salle (Bertogne)
3. La maison de village de Mormont (Erezée)
4. La réaffectation de la cour de justice d'Hosdent (Braives)
5. La réaffectation du dépôt SNCV «Le Vicinal» à Lierneux
6. La simulation visuelle des projets à Gerpinnes
7. L'espace d'accueil polyvalent de Beloeil
8. La place communale de Beauvechain et ses abords
9. Le bâtiment d'accueil du Tramway Touristique de l'Aisne
10. Le cœur de village de Heure-en-Famenne
11. Le centre d'Accueil, des Colloques et de Séminaires d'Ellezelles
12. La Maison des Associations de Wellin
13. La halle de Han
14. Le cœur de village de Ny

Pour commander ou nous contacter :
Fondation Rurale de Wallonie
Parc Scientifique Créalys
Rue Camille Hubert, 5
5032 ISNES

E-mail : contact@frw.be Site internet : <http://www.frw.be>



Wallonie

Avec le soutien de la Wallonie